

## AVENIR DE L'HYDROELECTRICITE EN FRANCE



## La CFE Énergies salue le lancement de la mission d'information de l'Assemblée Nationale sur l'avenir du secteur hydroélectrique français

Au nom des valeurs d'intérêt général qu'elle défend, la CFE Énergies se mobilise depuis de très nombreuses années pour éviter la mise en concurrence des concessions hydrauliques réclamée par la Commission européenne et les fournisseurs dits alternatifs.

Avec le retour au premier plan des questions de souveraineté énergétique, mais aussi le défi posé par le dérèglement climatique sur la ressource en eau, la CFE Énergies est en effet convaincue que la volonté d'imposer la concurrence dans le secteur hydroélectrique français doit cesser, qui plus est quand nombre de pays européens ont échappé à cette idéologie concurrentielle pour leurs barrages.

Elle salue donc le lancement par l'Assemblée Nationale d'une mission d'information consacrée aux modes de gestion et d'exploitation des ouvrages hydroélectriques. Cette mission a pour objectif de « trouver une solution qui fonctionne pour aboutir, dès l'automne prochain, à la mise en œuvre de cette solution par la loi », selon les termes des deux députés pilotant cette mission, Marie-Noëlle Battistel et Antoine Armand.

Pour ce dernier, il s'agit de « trouver une solution qui soit acceptable juridiquement par la Commission européenne et qui soit applicable rapidement par la France, avec deux lignes rouges : pas de remise en concurrence et intégrité d'EDF ».

La CFE Énergies ne peut que soutenir cette volonté affichée par le Parlement de définir une fois pour toutes un cadre juridique définitivement sécurisé pour favoriser les investissements hydroélectriques, hors champ concurrentiel, et ce pour l'ensemble des opérateurs historiques français que sont la SHEM, la CNR et EDF.

La CFE Énergies défend en effet une politique de forts investissements dans l'hydroélectricité, ce que seul un cadre juridique sécurisé non concurrentiel permet. Nul ne conteste que l'hydroélectricité est la première des énergies renouvelables, parce qu'elle est non seulement pilotable, ce qui est essentiel pour l'équilibre du système électrique, mais aussi une énergie doublement renouvelable puisque sa flexibilité et sa capacité de stockage facilitent l'intégration et donc le développement des autres énergies renouvelables.

Elle salue ainsi à la fois le soutien que le Ministre de l'Industrie et de l'Énergie a publiquement apporté, lors de sa récente audition au Sénat, au régime d'autorisation comme alternative à la mise en concurrence des concessions, mais aussi la reconnaissance par les députés de la nécessité de trouver une solution qui préserve l'intégrité d'EDF à laquelle les salariés sont profondément attachés.